



**Le Préfet de la Haute-Vienne**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Maire de Limoges**

**Arrêté temporaire n°2019.N520.87085T.004**

**de restriction de circulation sur la RN520 sur le territoire des communes de  
Limoges, Couzeix et Chaptelat en Haute-Vienne.**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la note en date du 03 décembre 2018 fixant les jours hors chantier pour l'année 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et des textes subséquents le modifiant et le complétant ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et les textes subséquents la modifiant et la complétant, approuvée par arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 portant constitution des Directions Interdépartementales des Routes, modifié ;

Vu le décret N°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des Directions Interdépartementales des Routes remplacé par le décret n°2013-1181 du 17 décembre 2013.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 03 novembre 2006 confiant la responsabilité de certaines sections du réseau routier national structurant à la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, en date du 09 mai 2017 portant organisation de la Direction Interdépartementale des routes Centre-Ouest ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 nommant Mr MORSY Seymour, Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral de M le Préfet de la Haute-Vienne du 10 Novembre 2018 portant délégation de signature à Mr Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes centre Ouest et à certains de ses collaborateurs ;

Vu la décision 2018-3-87 du 12 novembre 2018 du Directeur Interdépartemental des routes Centre-Ouest donnant délégation de signature à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la haute Vienne en date du 07 juin 2019 pour la mise en place d'un itinéraire de déviation de la RN 520 sur son réseau ;

Vu l'avis favorable de Limoges Métropole en date du 07 juin 2019 pour la mise en place d'un itinéraire de déviation de la RN 520 sur son réseau ;

Vu l'avis favorable de la mairie de Couzeix en date du 07 juin 2019 pour la mise en place d'un itinéraire de déviation traversant son agglomération ;

Considérant qu'il y a lieu de neutraliser les voies de circulation sur la RN520 en Haute-Vienne du 08 juillet au 09 août 2019 pour assurer la sécurité des personnels et des usagers pendant les travaux de réfection du carrefour giratoire de Gordini.

sur proposition de Monsieur le chef du district de Limoges de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

## **A R R E T E N T :**

**Article 1<sup>er</sup>** : du 08 juillet 2019 au 09 août 2019, les services de la Direction Interdépartementale des routes Centre Ouest réalisent la requalification du carrefour giratoire de Gordini ainsi que de la section bidirectionnelle de la RN 520 entre les PR 0+800 et 1+300. Ce chantier est découpé en trois phases successives de travaux avec des neutralisations de voies de circulation.

**Article 2** : en cas d'intempéries ou d'aléa de chantier, les restrictions de circulation mentionnées à l'article 1 et décrites aux articles 3 – 4 et 5 seront décalées la semaine suivante ; La fin du chantier serait alors reportée à la semaine 33 dans les mêmes conditions, soit jusqu'au 16 août 2019.

**Article 3** : les travaux de la phase 1 se dérouleront du 08 juillet au 18 juillet 2019.

Le demi giratoire NORD (coté rue Amédée Gordini) de Gordini sera fermé à la circulation ; Le demi giratoire SUD (coté avenue Pierre Mendès France) restera en circulation.

- Les véhicules circulant sur la RN 520, sens A20 vers N141, seront déviés avant le giratoire de Gordini, par le shunt EST de raccordement à la rue Amédée Gordini, puis le giratoire de Family Village et retour sur la RN 520 par le shunt OUEST.
- Les véhicules circulant sur la RN 520, sens N141 vers A20, seront maintenus sur le demi giratoire SUD qui reste ouvert.
- Les usagers venant de la RN 520 OUEST, souhaitant rejoindre Family Village, devront faire demi-tour au giratoire de Grossereix (diffuseur n°28 de l'A20).
- Les usagers venant de l'avenue Pierre Mendès France, souhaitant rejoindre Family Village ou la direction N141, devront faire demi-tour au giratoire de Grossereix (diffuseur n°28 de l'A20).
- Les usagers venant de la rue Amédée Gordini, souhaitant rejoindre la ZI Nord ou l'A20, devront faire demi-tour au giratoire d'Anglard (diffuseur n°59 de la RN520).
- La rue Amédée Gordini entre les deux giratoires sera réduite à une voie de circulation dans le sens Family Village vers N520. Elle sera fermée à la circulation entre le giratoire de la RN 520 et les jonctions des shunts. Les deux voies d'accès Décathlon sur la rue Amédée Gordini sont fermées à la circulation et les usagers sont déviés par la rue Ettore Bugatti.

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50km/h sur la RN 520 entre les PR 0+650 et 1+250 ainsi que sur la rue Amédée Gordini et les shunts EST et OUEST.

Une interdiction de dépasser pour tous les véhicules sera mise en place sur la RN 520 entre les PR 0+550 et 1+350 ainsi que sur la rue Amédée Gordini et les shunts EST et OUEST.

Une interdiction de stationner pour tous les véhicules non concernés par le chantier, sera mise en place sur la RN 520 entre les PR 0+550 et 1+350 ainsi que sur la rue Amédée Gordini et les shunts EST et OUEST.

**Article 4** : les travaux de la phase 2 se dérouleront du 19 juillet au 02 août 2019.

Le demi giratoire SUD (coté avenue Pierre Mendès France) de Gordini sera fermé à la circulation ; Le demi giratoire NORD (coté rue Amédée Gordini) sera en circulation sur une chaussée provisoire avec un marquage au sol jaune.

- Les véhicules circulant sur la RN 520, sens A20 vers N141, seront déviés avant le giratoire de Gordini, par le shunt EST de raccordement à la rue Amédée Gordini, puis le giratoire de Family Village et retour sur la RN 520 par le shunt OUEST de la rue Amédée Gordini.
- Les véhicules circulant sur la RN 520, sens N141 vers A20, seront déviés sur le demi giratoire NORD (Le demi giratoire SUD est fermé à la circulation).

- Les usagers venant de la RN 520 OUEST, souhaitant rejoindre Family Village, devront faire demi-tour au giratoire de Grossereix (diffuseur n°28 de l'A20).
- L'avenue Pierre Mendes France sera fermée à la circulation entre les deux giratoires (Gordini et Bricoman) ; Les usagers souhaitant rejoindre A20, Family Village ou la direction N520 OUEST, devront suivre la ZI NORD via l'avenue de Broglie pour rejoindre le giratoire de Grossereix via le diffuseur n°29 de l'A20.
- Les usagers venant de la rue Amédée Gordini, souhaitant rejoindre la ZI Nord ou l'A20, devront faire demi-tour au giratoire d'Anglard (diffuseur n°59 de N520).
- La rue Amédée Gordini entre les deux giratoires sera réduite à une voie de circulation dans le sens Family Village vers N520. Elle sera fermée à la circulation entre le giratoire de la RN 520 et les jonctions des shunts. Les deux voies d'accès Décathlon sur la rue Amédée Gordini sont fermées à la circulation et les usagers sont déviés par la rue Ettore Bugatti.

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50km/h sur la RN 520 entre les PR 0+650 et 1+250 ainsi que sur la rue Amédée Gordini et les shunts EST et OUEST. La vitesse sera abaissée à 30 km/h pour le sens N141 vers A20 pour les usagers au franchissement du demi giratoire Nord entre les PR 1+050 et 0+650.

Une interdiction de dépasser pour tous les véhicules sera mise en place sur la RN 520 entre les PR 0+550 et 1+350 ainsi que sur la rue Amédée Gordini et les shunts EST et OUEST.

Une interdiction de stationner pour tous les véhicules non concernés par le chantier, sera mise en place sur la RN 520 entre les PR 0+550 et 1+350 ainsi que sur la rue Amédée Gordini et les shunts EST et OUEST.

**Article 5 :** du 02 au 05 août, la circulation sera rétablie sur la RN520 ; La circulation de l'avenue Pierre Mendes France et de la rue Amédée Gordini seront rétablies. L'anneau du giratoire de Gordini sera en chaussée provisoire avec un marquage au sol jaune.

**Article 6 :** les travaux de la phase 3 se dérouleront du 05 août 2019 au 09 août sur quatre nuits, de lundi à jeudi, entre 19h30 et 7h; En journée, la circulation sera rétablie avec des chaussées provisoires sur l'ensemble du chantier.

La première nuit du lundi 5 août la couche de roulement définitive sera réalisée sur le giratoire de Gordini et les travaux de terrassement se dérouleront sur la section de la RN 520 entre les PR 1+050 et 1+285. Ces travaux nécessitent la fermeture de la RN 520 entre le giratoire de Grossereix et le diffuseur n°59 d'Anglard. Un accès à Family Village depuis Grossereix sera maintenu via le shunt EST de Gordini sur lequel un alternat de circulation sera mis en place pour la nuit. L'avenue Pierre Mendes France sera fermée à la circulation entre les deux giratoires (Gordini et Bricoman) ;

Les véhicules circulant sur l'A20 dans le sens Paris-Toulouse seront déviés de la façon suivante :

- Les usagers en direction de Poitiers seront déviés à partir du giratoire de Grossereix, par l'A20 sens NORD/SUD jusqu'à la bretelle de sortie du diffuseur n°30, Boulevard Schuman, Avenue du général Leclerc, rue Léonard Trompillon, Boulevard des Arcades, Boulevard du Vignal, RD 947 (rue de Bellac), Couzeix.
- Les usagers en direction d'Angoulême, Périgueux seront déviés à partir du giratoire de Grossereix, par l'A20 sens NORD/SUD jusqu'à la bretelle de sortie du diffuseur n°30, Boulevard Schuman, Avenue du général Leclerc, rue Léonard Trompillon, Boulevard des Arcades, Boulevard du Vignal, Boulevard de Beaublanc, Boulevard de la Borie, carrefour d'Oradour sur Glane puis RD 941 en direction d'Angoulême.
- Les usagers en direction de la ZI NORD et le centre routier seront déviés à partir du giratoire de Grossereix, par l'A20 sens NORD/SUD jusqu'à la bretelle de sortie du diffuseur n°29.
- L'accès à Family Village sera maintenu à partir du diffuseur 28 de Grossereix par la RN 520 durant la nuit. La circulation sur le shunt EST du giratoire de Gordini sera alternée par feux de chantier.

Les véhicules circulant sur l'A20 dans le sens Toulouse-Paris seront déviés de la façon suivante :

- Les usagers seront déviés à partir du giratoire OUEST du diffuseur n°28 (Grossereix) ; Les itinéraires de déviation en direction de Poitiers, Angoulême et Périgueux seront les mêmes que pour les véhicules circulant sur l'A20 dans le sens Paris-Toulouse.

Les véhicules sortant de Family Village et souhaitant se diriger vers la RN520 Ouest seront déviés en direction du diffuseur n°28 « Grossereix » de l'A20 et suivront les déviations comme les usagers en provenance d'A20 ci-dessus.

Les véhicules circulant sur la RN141 dans le sens Angoulême- Limoges seront informés des travaux sur la RN 520 par le panneau à message variable (PMV) de la Pacaille situé au PR 47+625 sur la RN141. Ce PMV leur proposera un itinéraire conseillé par Limoges pour rejoindre l'A20 « A20 suivre Limoges ».

Les véhicules circulant sur la RN 520 en direction de l'A20 seront déviés à partir de la bretelle de sortie du



diffuseur n°59 « Anglard » vers Couzeix et emprunteront la RD 947, l'agglomération de Couzeix, rue de Bellac, Boulevard du Vignal, Boulevard des Arcades, Avenue du Général Leclerc, Boulevard Schuman jusqu'au diffuseur n°30 de l'A20.

Les véhicules circulant sur la RN147 et la RD 947 souhaitant rejoindre l'A20 seront déviés à partir du diffuseur 59 « Anglard » vers Couzeix et emprunteront la RD 947, l'agglomération de Couzeix, rue de Bellac, Boulevard du Vignal, Boulevard des Arcades, Avenue du Général Leclerc, Boulevard Schuman jusqu'au diffuseur n°30 de l'A20.

Les trois nuits suivantes, du mardi 06 août au jeudi 08 août, les travaux concerneront la section de la RN 520 entre les PR 1+050 et 1+285 et nécessiteront la fermeture de la RN 520 entre le giratoire de GORDINI (Giratoire exclus) et le diffuseur n°59 d'Anglard.

Les véhicules circulant sur l'A20 dans le sens Paris-Toulouse seront déviés de la façon suivante :

- Les usagers en direction de Poitiers seront déviés à partir du giratoire de Grossereix, par l'A20 sens NORD/SUD jusqu'à la bretelle de sortie du diffuseur n°30, Boulevard Schuman, Avenue du général Leclerc, rue Léonard Trompillon, Boulevard des Arcades, Boulevard du Vignal, RD 947 (rue de Bellac), Couzeix.
- Les usagers en direction d'Angoulême, Périgueux seront déviés à partir du giratoire de Grossereix, par l'A20 sens NORD/SUD jusqu'à la bretelle de sortie du diffuseur n°30, Boulevard Schuman, Avenue du général Leclerc, rue Léonard Trompillon, Boulevard des Arcades, Boulevard du Vignal, Boulevard de Beaublanc, Boulevard de la Borie, carrefour d'Oradour sur Glane puis RD 941 en direction d'Angoulême.
- L'accès à Family Village, la ZI NORD et au centre routier seront maintenus à partir du diffuseur 28 de Grossereix par la RN 520 durant les travaux.

Les véhicules circulant sur l'A20 dans le sens Toulouse-Paris seront déviés de la façon suivante :

- Les usagers seront déviés à partir du giratoire OUEST du diffuseur n°28 (grossereix) ; Les itinéraires de déviation en direction de Poitiers Angoulême, Périgueux seront les mêmes que pour les véhicules circulant sur l'A20 dans le sens Paris-Toulouse.

Les véhicules sortant du centre routier en Z.I Nord ou de Family Village et souhaitant se diriger vers la RN520 OUEST seront déviés en direction du diffuseur n°28 « Grossereix » de l'A20 et suivront les déviations comme les usagers en provenance d' A20 ci-dessus.

Les véhicules circulant sur la RN141 dans le sens Angoulême- Limoges seront informés des travaux sur la RN 520 par le panneau à message variable (PMV) de la Pacaille situé au PR 47+625 sur la RN141. Ce PMV leur proposera un itinéraire conseillé par Limoges pour rejoindre l'A20 « A20 suivre Limoges ».

Les véhicules circulant sur la RN 520 en direction de l'A20 seront déviés à partir de la bretelle de sortie du diffuseur n°59 « Anglard » vers Couzeix et emprunteront la RD 947, l'agglomération de Couzeix, rue de Bellac, Boulevard du Vignal, Boulevard des Arcades, Avenue du Général Leclerc, Boulevard Schuman jusqu'au diffuseur n°30 de l'A20 .

Les véhicules circulant sur la RN147 et la RD947 souhaitant rejoindre l'A20 seront déviés à partir du diffuseur 59 « Anglard » vers Couzeix et emprunteront la RD 947, l'agglomération de Couzeix, rue de Bellac, Boulevard du Vignal, Boulevard des Arcades, Avenue du Général Leclerc, Boulevard Schuman jusqu'au diffuseur n°30 de l'A20 .

**Article 7 :** les panneaux de la signalisation temporaire d'approche de la zone de travaux, de position au droit du chantier, de fin de prescription devront être en bon état, de grande gamme, de classe 2 de rétro-réflexion, et implantés sur supports verticaux. La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre1, 8ème partie - signalisation temporaire du 31 juillet 2002 modifié . Elle sera posée et entretenue par l'entreprise SIORAT.

Les panneaux de la signalisation temporaire des itinéraires de déviation seront posés et entretenus par la Dir Centre Ouest– District de Limoges – CEI Limoges .

**Article 8 :**

Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé devant le tribunal administratif (Tribunal Administratif de Limoges – 1, Cours Vergniaud 87000 Limoges) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

**Article 9:**

le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne  
le Maire de Limoges  
le Colonel Commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne  
le Directeur Départemental de la sécurité publique  
le Directeur Interdépartemental des routes centre ouest  
l'entreprise SIORAT

sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne et dont ampliation sera adressée pour information

au Directeur départemental des services de secours et d'incendie de la Haute-Vienne  
au Directeur départemental du SAMU 87  
au Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne  
au Président du conseil départemental de la Haute-Vienne  
au bureau SPT / BIESR de la DIRCO  
au Président de la fédération des transporteurs routiers de la Haute-Vienne  
au Maire de Couzeix  
au Maire de Chaptelat  
au Président de Limoges Métropole  
à S.T.C.L.  
à la sous-direction transport de la région nouvelle aquitaine pour la Haute-Vienne

Limoges, le 21 JUIN 2019  
Le Maire de Limoges



Pour le Maire  
L'Adjointe déléguée

Catherine MAUGUIEN-SICARD

Limoges, le 24 JUIN 2019  
Le Préfet de la Haute-Vienne,  
Pour le Préfet de la Haute-Vienne  
et par délégation  
Le Directeur Interdépartemental  
des Routes Centre-Ouest

Pour le directeur interdépartemental  
des routes et par délégation,  
Le directeur adjoint exploitation,

Hervé MAYET